

CLÉ 1	PROCOLE D'ACCORD	"Signer un protocole/charte qui formalise sa volonté de mettre au travail l'éthique des droits humains".	<p>1.1 => FORMALISER UN PROCOLE D'ACCORD ENTRE CHAQUE PARTIE PRENANTE</p> <p>1.2 => FORMALISER UNE CHARTE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DANS LES LIEUX</p>
CLÉ 2	RESEAU D'ENTRAIDE	"Participer à un réseau d'entraide sur cette éthique avec les autres personnes porteuses de projets soutenus au titre des droits culturels au niveau régional, pour participer à l'animation de références partagées".	<p>2.1 => ÉLABORATION ET ANIMATION DE GROUPES DE COOPÉRATION ET DE COORDINATION LOCAUX</p> <p>2.2 => ANIMATIONS DE CENTRES DE RESSOURCES LOCAUX</p>
CLÉ 3	ÉVALUATION CONCERTÉE	"Les références partagées servant à une auto-évaluation : adaptation de la temporalité et de la géographie de ces échanges aux dimensions des projets et de leurs contributeurs".	<p>3.1 => ASSOCIER LES PERSONNES DANS LES PROCESSUS D'APPRÉCIATION DES PROJETS</p> <p>3.2 => PARTICIPER A UNE ANIMATION CONCERTÉE DES PROCESSUS D'EVALUATION</p>
CLÉ 4	FORMATION	"Suivre des formations ad hoc pour que la volonté de progresser dans la mise au travail des droits culturels soit sincère".	
CLÉ 5	RESPONSABILITÉ INTERNE	"Niveau de responsabilité interne dédiée aux droits culturels : respect des droits des salariés - gouvernance interne - Norme ISO 26000".	<p>5.1 => ANIMER UNE CO-GESTION DES PROJETS</p> <p>5.2 => ANIMER UNE GOUVERNANCE INTERNE PARTAGÉE DES LIEUX</p>
CLÉ 6	PLANIFIER UN AVANT-APRÈS	"Mise en place d'un agenda/calendrier des mises en relation avec les personnes (bénévoles, personnes résidant sur le territoire à l'année, personnes indifférentes, personnes en situation de vulnérabilité, etc.)".	<p>6.1 => PLANIFIER UN « AMONT » POUR TOUT PROJET A VOCATION DE DIFFUSION</p> <p>6.2 => ÉTABLIR LES CONDITIONS D'UN « AVANT-APRÈS » DANS LA MISE A DISPOSITION DE LIEUX/DE RESSOURCES</p>
CLÉ 7	PARCOURS NÉGOCIÉS	"Dispositifs de co-élaboration des parcours culturels négociés avec les personnes".	<p>7.1 => CRÉER LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION DU PROJET</p> <p>7.2 => ÊTRE EN CAPACITÉ D'ADAPTER SES IDÉES DE PROJETS AUX CHOIX DES PERSONNES</p> <p>7.3 => CRÉER LES CONDITIONS DE LA RELATION ET DU PARTAGE DES RESSOURCES</p>
CLÉ 8	RECOURS	"Organisation de la "gestion pacifiée des écarts" - établir des recours visibles et lisibles dans toutes les parties du projet pour les personnes contributrices".	<p>8.1 => CRÉER LES CONDITIONS DE RÉAJUSTEMENTS DANS LES ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION</p> <p>8.2 => IDENTIFIER UNE (ou plusieurs) PERSONNE RESSOURCE ET RECOURS QUI SUIT L'ENSEMBLE DES TEMPS DU PROJET/DE L'ACTION</p>
CLÉ 9	PAROLE CRITIQUE	"La personne contributrice doit faire partie de l'évaluation".	9.1 => PERMETTRE LA PRISE DE PAROLE CRITIQUE ET DOCUMENTÉE DES PERSONNES CONTRIBUTRICES DANS LE DEVELOPPEMENT DE TOUT PROJET